

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

Mme Fayrouz Abdel-Latif (Kashef), M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Leila Khatchadourian, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

M. Armando Couto, M. Smult Kouame

Assistent à la séance :

Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

RAPPORTS DE COMMISSION**6) Discussion et vote d'objets de retour de commissions**

- a) **Vote** Ludothèque de Lancy – Fonctionnement et proposition d'ouverture le samedi – Rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 6 janvier 2025 (Mme Monica DE VECCHI) **p. 2101**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

- | | | | |
|----|--|--|-----------------------|
| b) | 404-24.12
Arrêté
Fr. 500'000.— | Tennis club Lancy Fraisières – Rénovation du club-house – Crédit d'étude – Rapport de la Commission conjointe des sports et des travaux, séance du 22 janvier 2025 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 2104</u> |
| c) | 405-25.01
Arrêté
Fr. 194'000.-- | Requalification du chemin des Rambossons, secteur Semailles – Crédit d'étude complémentaire – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) et rapport de la Commission des finances, séance du 29 janvier 2025 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 2107</u> |
| d) | 388-24.12
Arrêté
Fr. 250'000.-- | Masterplan Marignac – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) | <u>p. 2111</u> |
| e) | R117A-2025
Vote | Résolution « pour la préservation des arbres, végétaux et biodiversité sur les parcelles no 377 à 380 – DD 111141 » – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 janvier 2025 (Mme Kristine BEUN) | <u>p. 2113</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 7) Commission sociale et petite enfance, séance du 6 janvier 2025, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
Divers
- 8) Commission de la sécurité, séance du 8 janvier 2025, rapporteur M. Thomas VOGEL
- | | | |
|----|--|-----------------------|
| a) | Service de la sécurité | <u>p. 2115</u> |
| b) | Rétrospective et perspectives du service DLS | <u>p. 2118</u> |
- 9) Commission de l'administration, séance du 20 janvier 2025, rapporteur M. Louis MEGROZ
- | | | |
|----|---|-----------------------|
| a) | Modification du Règlement du Conseil municipal (article 74 – Délibérations) – Ajout d'un alinéa relatif à l'autorisation pour les commissions d'amender | <u>p. 2118</u> |
| b) | Modification à apporter au statut du personnel de la Ville de Lancy | <u>p. 2119</u> |
- 10) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 21 janvier 2025, rapporteur M. Louis MEGROZ
- | | | |
|----|---|-----------------------|
| a) | Election du-de la vice-Président-e | |
| b) | Affichage : point de situation | <u>p. 2119</u> |
| c) | Audition de l'association Zic Zag Zoug | <u>p. 2119</u> |
| d) | Audition de l'association Pachamama Connexion | <u>p. 2119</u> |
| e) | Divers | |
- 11) Commission des sports, séance du 22 janvier 2025, rapporteure Mme Priscille DIA
- | | | |
|----|-------------------------------|-----------------------|
| a) | Lancy FC – Retour sur l'audit | <u>p. 2120</u> |
| b) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

Divers

- 13) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 janvier 2025, rapporteure Mme Kristine BEUN

- a) Point de situation sur la stratégie Lumière p. 2122
- b) Point de situation sur le colombarium – Jardin du Souvenir p. 2123
- c) Divers

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions p. 2124

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 13 février 2025. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, et Mesdames et Messieurs du public.

Sont excusés : M. Armando Couto et M. Smult Kouamé. Sont en retard : Mme Fayrouz Abdel-Latif et M. Vincent Daher.

Nombre de présents : nous serons 34 et nombre de votants 33, majorité à 17.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Gachet : je souhaite vous informer que je voudrais retirer l'entrée en matière concernant la gestion de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum dans le cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis.

En effet, face à l'urgence, nous avons organisé samedi matin une rencontre avec l'ensemble des partenaires qui étaient impliqués dans le dossier. A savoir, au niveau du Canton, l'OCAN, le GESDEC, un bureau d'expertises concernant les fouilles et les détectations de ce qu'il y avait dans le sol, le service de l'environnement et le service des sports.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Le Canton nous a beaucoup remercié d'être un chantier test, parce que c'est la première fois que l'on expérimente la gestion de ces fourmis à Genève. Face à la complexité, j'ai vécu deux heures où j'ai vu débattre un représentant du GESDEC, un représentant de l'OCAN ; ce n'est finalement qu'après deux heures qu'on a réussi à trouver une réponse quant au fait que ce qui avait été annoncé par le GESDEC sur le traitement des terres contenant principalement ces fameuses fourmis, ce pouvait être traité autrement qu'en décharge A. Je vous rappelle le prix du tonnage qui avait été annoncé, donc tout devait partir en décharge B, à hauteur de Fr. 130.— le mètre cube et la décharge A est à Fr. 8,20.

On est arrivé à un accord entre nos prestataires du Canton qui disaient qu'il n'était pas nécessaire de traiter l'ensemble de la terre en B. Maintenant, on a mandaté les personnes qui sont sur site pour identifier les strates et les différents types de sols qu'on va pouvoir envoyer finalement en A, ce qui devrait réduire considérablement la note annoncée. Raison pour laquelle je souhaite retirer cette entrée en matière puisqu'on devrait avoir des résultats et des projections financières nettement meilleures que celles qui étaient annoncées en urgence dans ce message.

Je vous propose de traiter ce point en Commission conjointe des sports et des finances, tel que les commissaires en ont été informés avec l'ensemble de ces prestataires. Donc, on aura des représentants du GESDEC, de l'OCAN, du Bureau d'expertise des sols, M. Hasler et M. Carnazzola mercredi prochain à 18h30, avec une présentation intégrale et un chiffrage réel du traitement des terres qu'on va devoir faire.

Si vous êtes d'accord, je supprime ce point et on vous reviendra dès lors qu'on aura pu récolter l'ensemble des données liées au traitement de ces terres.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'ordre du jour avec la suppression du point 6).

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2025

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : nous avons reçu copie d'une lettre du CTT ZZ Lancy remerciant pour leur subvention. Cela a été joint aux documents de notre séance.

Ensuite, quelques informations.

Concernant les rapports d'information, le Bureau a décidé qu'une information sera indiquée lors de la publication de l'ordre du jour que si une personne souhaite la lecture lors de la plénière, elle doit en informer l'administration auparavant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Une autre information concernant notre CMNet qui va faire peau neuve. Donc, on aura une nouvelle ergonomie, la facilité de recherche des documents, il y aura plein de nouveautés. Cette migration du nouveau CMNet aura lieu le 17 mars 2025. Le site sera donc indisponible toute la journée du 17. Et le 18, surprise, nouvelle version. Ayant travaillé sur le projet depuis 2 ans, vous allez avoir une belle surprise pour la fin de la législature.

La dernière information concerne la sortie du Conseil municipal qui aura lieu les 17 et 18 mai.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : je souhaite, au nom du Conseil administratif, vous faire une communication pour apporter quelques clarifications suite à un certain nombre d'interrogations que j'ai reçues de presque tous les groupes.

J'avais déjà fait une information dans les divers de la Commission sociale, mais je pense qu'il est important que l'ensemble des membres de votre Conseil aient ces informations concernant l'annonce qui a été faite aux parents d'enfants en structure pré-scolaire dans notre commune en date du 3 février dernier.

Il y a des informations erronées qui circulent, donc je pense qu'il est important que vous ayez les informations au cas où, par exemple, en votre qualité d'élu.e vous êtes sollicité.e.

Il y a eu effectivement une mise à jour du règlement sur les EVEP qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Une information est partie aux familles le 3 février pour les informer de plusieurs modifications. Toutes sont passées inaperçues à l'exception d'une. Ce règlement est de compétence du Conseil administratif et non du Conseil municipal. C'est pour cela qu'il n'a pas été vu en Commission sociale, c'est une des questions qui m'a été posée.

D'autre part, cette mise à jour a été l'occasion de mettre un peu d'ordre dans un système où certains éléments ne se justifiaient pas, surtout dans de telles proportions, de manière à avoir un système efficient, logique et fonctionnel qui permette aussi à notre commune de développer cette politique publique dans les proportions extrêmement importantes que vous connaissez en termes de prestations.

Sur le fond, il y a eu purement et simplement, non une modification des tarifs - là aussi comme on a pu me le dire, il n'y a pas de modification des tarifs, il n'y a pas de modification de la grille des tarifs qui est appliquée en fonction du revenu - il y a eu une division par deux des rabais octroyés quand on a un deuxième enfant en même temps que le premier en structure (ou davantage). Ce n'est pas le fait d'avoir deux enfants tout court, c'est le fait d'avoir deux enfants qui pendant au moins une année scolaire sont ensemble dans une structure de la petite enfance à Lancy, ou un troisième ou plus.

Avant, il y avait un rabais de 50% du prix de pension pour le deuxième enfant et un rabais de 100% - c'est-à-dire une place gratuite - pour le troisième et éventuel suivant enfant. Le Conseil administratif, dans cette révision du règlement, a divisé par deux ces rabais. C'est-à-dire 25% pour le deuxième enfant, 50% pour le troisième enfant et les suivants. Cela concerne et cela entre en vigueur, non pas au 1^{er} janvier comme j'ai pu l'entendre, mais à la rentrée scolaire 2025.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

J'ai aussi pu, depuis le 3 février où j'avais répondu en Commission sociale, obtenir certains chiffres. Sur cette année scolaire où il y a 830 familles, dont les enfants sont accueillis, il y en a 42 qui sont concernés, dont trois pour la situation à 3 enfants et 39 pour la situation à deux enfants. Ce qui fait un total de 6% des familles et l'augmentation moyenne prévue pour ces familles est de 16%.

J'ai obtenu un certain nombre de premiers chiffres qui doivent encore être affinés, mais ces familles ont des revenus qui sont hauts à très hauts, c'est-à-dire qui dépassent le plafond qui, pour rappel, est à Fr. 180'000.— de revenus nets, c'est-à-dire entre Fr. 230'000.— et Fr. 250'000.— de revenus bruts. L'idée de faire cette information maintenant était de pouvoir informer les familles avant les attributions au mois de mars, de sorte que si ce nouvel élément était de nature à modifier soit leur demande d'inscription, leur taux d'accueil ou leurs souhaits, il était évidemment possible de modifier, de s'organiser, etc.

On rappelle également que dans ce règlement, on n'a pas changé le fait que, par exemple, les fratries sont prioritaires. C'est quand même encore l'avantage principal, c'est que quand vous avez un deuxième enfant, vous êtes sûr qu'il a une place en crèche, ce qui n'est évidemment pas le cas si votre aîné est déjà parti à l'école.

Nous avons également maintenu la carte gigogne, c'est-à-dire un rabais de Fr. 10'000.— sur le revenu pris en compte dès le troisième enfant.

Pourquoi avoir fait cette modification ? D'une part, il faut se rappeler que 75% du coût de chaque place est payé déjà par la collectivité publique, donc les familles paient seulement 25% des charges. Et donc le rabais s'applique sur cette partie-là. C'est un taux de subventionnement public extrêmement élevé. On s'en réjouit bien sûr et on le défend. Ce sont les taux à Lancy qui sont tout à fait dans la moyenne cantonale et c'est bien de préciser aussi que le canton de Genève a les prix les plus bas de toute la Suisse. C'est bien aussi si vous allez regarder par exemple les prix du canton de Vaud, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Ensuite, pourquoi avons-nous fait cela ? Par équité entre les familles. C'est-à-dire qu'en fait personne n'était capable d'expliquer pourquoi il y avait une gratuité pour le troisième enfant et qu'est-ce qui justifiait d'avoir un rabais de 50% sur une prestation. Si on regarde par exemple le restaurant scolaire il y a 0%, il n'y a pas de rabais, si on regarde le GIAP c'est la moitié moins de ce qu'on va faire maintenant. Donc, c'est 12,5% pour le deuxième, c'est 25% pour le troisième. Et donc, il nous apparaissait difficilement justifiable auprès des familles qui sont actuellement en train de pleurer au téléphone du SPE parce qu'elles n'ont pas de place que certaines places sont offertes, ou d'expliquer ce rabais auparavant extrêmement élevé. De même qu'il était difficilement explicable aux familles qui avaient certes deux enfants mais qui les avaient eu un peu plus espacés, donc le premier était déjà à l'école quand le second était en crèche, à ce moment-là il n'y avait aucun rabais. Et les familles, sincèrement, ne comprennent pas.

Donc l'idée était de ramener un peu plus d'équité entre les familles tout en ne supprimant pas l'ensemble de ces rabais, ce qui aurait aussi pu se comprendre.

C'est cela le sens de cette modification qui, visiblement, a un petit peu fait parler d'elle et d'autre part, il faut se souvenir, cela vous êtes régulièrement confrontés à cela, que la politique du Conseil administratif en matière de petite enfance est extrêmement volontariste, que ce soit sur le nombre de crèches actuellement en construction, cinq sont prévues d'ici à 2029, que les projets pleuvent, certains d'ailleurs nous le reprochent, et l'idée est plutôt d'avoir les moyens de pouvoir continuer cette politique, parce que la véritable réponse n'est pas de monter les familles les unes contre les autres, mais bien de faire baisser les tensions en augmentant le nombre de places à disposition des familles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Je termine en vous disant qu'un courrier détaillé sera envoyé aux 42 familles concernées, leur donnant les explications que je viens de vous donner et d'autre part une analyse financière plus précise sur la situation exacte de ces 42 familles est en cours et sera soumise au Conseil administratif pour voir si d'éventuelles mesures d'accompagnement doivent être introduites, mais il faut se souvenir que ces 42 familles sont essentiellement des familles avec des revenus aisés, voire très aisés et que c'est bien de se souvenir de ces questions-là, ce rabais n'étant pas progressif, donc il est plus favorable aux gros revenus qu'aux plus faibles, ce qui n'est pas forcément la définition même d'une politique juste d'un point de vue social.

Enfin, le dernier élément, c'est que les calculs ont été faits, cela devrait rapporter à peu près Fr. 150'000.--, soit 1,8% du total des pensions perçues, mais qu'on soit clair le Conseil administratif a pris cette décision par mesure d'équité entre les familles et non pour des visées financières vu les montants en jeu.

Je vous remercie pour votre écoute, je resterai bien entendu à votre disposition si, par exemple, après la séance, vous avez des questions complémentaires qui n'auraient pas trouvé réponse dans mes propos.

Mme Gachet : je suis extrêmement contente ce soir de vous annoncer que nous avons répondu à la motion pour un accès au sport pour tous, mais aussi pour toutes. Il y a une page qui vient d'être ouverte ce soir et on a planifié tous les dimanches, dès le 9 mars, une heure de cours. Pour le moment on part avec un cours encadré. Ce sera une alternance entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy. Le Grand-Lancy, c'est à en Sauvy, le Petit-Lancy, c'est à la halle de Florimont.

Juste pour vous donner l'envie, Mesdames, parce que ce serait bien qu'on y soit nombreuses en tout cas les premiers dimanches, ce sera toujours de 10h00 à 11h00, sans inscription, on y va librement. Il y aura des cours de yoga, de self-défense, circuit-training, cross-boxing. C'est une première tentative, on a planifié ces interventions tous les dimanches jusqu'à la fin de l'année et on adaptera après en fonction des premiers retours qu'on pourrait avoir. C'est sans inscription, matériel relativement soft puisque c'est une tenue de sport et pour certains éventuellement un tapis de sol.

Voilà ce qui va être proposé dès le 9 mars, cela s'appelle « les dimanches sportifs » et ce sont des cours destinés uniquement aux femmes qu'on a classifié de « actives », parce qu'on ne voulait pas mettre cette notion d'âge. C'est ouvert sans inscription, allez sur vos tablettes ou téléphones et on se retrouve le 9 mars.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025**RAPPORTS DE COMMISSION****6) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Ludothèque de Lancy – Fonctionnement et proposition d'ouverture le samedi – Rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 6 janvier 2025 (Mme Monica DE VECCHI)**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : depuis sa municipalisation il y a une année, le fonctionnement de la ludothèque connaît des changements d'envergure. Un travail de coordination et de formation de l'équipe a été mis en place par le service des affaires sociales.

Une dotation de 160% est prévue pour 2025. Il s'agit de trois ludothécaires à temps partiel. L'équipe est complétée par cinq personnes bénévoles déjà présentes avant la municipalisation.

Actuellement, la ludothèque est ouverte 4 demi-journées par semaine au public et réserve deux matinées pour les accueils collectifs des accueillantes familiales et les activités de la Maison en couleur. Les groupes scolaires et les crèches ont aussi la possibilité de profiter ponctuellement de la ludothèque. L'on constate aujourd'hui une forte fréquentation de la ludothèque, avec des pics de 50-60 enfants. Certains créneaux sont néanmoins davantage fréquentés que d'autres, comme le mercredi matin, qui est une nouvelle prestation.

Le personnel assume le travail directement lié aux jeux, l'encadrement des activités de jeu libre, et effectue aussi un travail social important avec les familles accueillies. D'autres projets sont envisagés, comme des actions ciblées pour le public ado et adulte.

Le SASL a étudié deux possibilités d'augmentation du temps d'ouverture, incluant toutes les deux la proposition d'ouvrir le samedi, avec un horaire de 10h00 à 14h00, afin de favoriser des interactions avec le Tea-Room de l'Espace Palettes. D'autres éléments sont ajoutés dans les deux projections comme l'introduction d'un temps de colloque et de préparation, ainsi qu'un temps de coordination d'équipe pour une ludothécaire responsable, qui serait dégagée du terrain.

La projection A comprend l'ouverture supplémentaire du samedi uniquement.

La projection B comprend l'ouverture du samedi, ainsi que trois autres plages-horaires de 2 heures, le lundi et mardi après-midi et vendredi matin. Une plage supplémentaire pour les groupes est aussi prévue.

En termes de ressources, la projection A aurait pour implication l'ouverture d'un poste supplémentaire de ludothécaire responsable à 60%, la projection B prévoit un poste de ludothécaire responsable à 70% ainsi qu'un poste de ludothécaire à 50%.

Tous les commissaires avancent les avantages de l'augmentation des prestations, afin de répondre davantage aux demandes actuelles. L'avantage d'ouvrir sur certains créneaux en fin de journée est relevé, laissant davantage de flexibilité aux familles quant au choix des jours de visite. La question de réajustements possibles si certains créneaux ne fonctionnaient pas bien est posée, il y aura des possibilités de réajustements dans le futur. La question des conséquences d'une augmentation rapide des prestations proposée dans la projection B est aussi posée, avec la crainte de créer des effets collatéraux, comme des coûts plus importants au niveau du matériel ou du besoin de coordination.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

À l'unanimité des voix, la commission se prononce en faveur de l'augmentation des horaires d'ouverture de la ludothèque de Lancy.

En ce qui concerne les deux plans exposés, la proposition B, proposant l'ouverture la plus large, est privilégiée avec un total de 10 voix. La proposition A remporte 1 voix.

M. Colleoni : pour ce vote, nous allons procéder de la sorte : il y aura un premier vote pour l'augmentation des horaires de l'ouverture de la ludothèque et un second vote pour les projections qui ont été proposées.

M. Martella : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je m'adresse à vous aujourd'hui pour soutenir l'extension des horaires d'ouverture de la ludothèque de Lancy. Nous croyons fermement que cette initiative renforcera nos valeurs de solidarité, d'inclusion et d'éducation.

Voici les principaux arguments en faveur de cette extension :

Ouverture quotidienne en semaine

Offrir un accueil renforcé pour les familles leur permettant de profiter de la ludothèque tout au long de la semaine.

Harmonisation des horaires en soirée

Assurer une meilleure cohérence des horaires pour une fréquentation équilibrée et une utilisation optimale de nos ressources.

Une matinée supplémentaire par semaine dédiée aux enfants en âge pré-scolaire

Favoriser leur développement et leur socialisation dans un environnement sécurisé et stimulant,

Accueil d'un groupement supplémentaire chaque semaine

Augmenter notre capacité d'accueil pour répondre à une demande croissante et permettre à plus d'enfants et de familles d'accéder à nos services.

Ouverture le samedi de 10h00 à 14h00

Offrir aux familles l'opportunité de profiter de la ludothèque durant le week-end renforçant ainsi les liens familiaux et communautaires.

Nouveau projet avec le tea-room et les animations pour les ados-adultes

Diversifier notre offre pour répondre aux besoins de tout âge et créer des espaces de partage et de convivialité intergénérationnels.

En soutenant cette proposition, nous affirmons notre engagement à promouvoir une société plus inclusive et solidaire où chacun peut trouver sa place et s'épanouir.

Je vous remercie de votre attention et espère pouvoir compter sur votre soutien pour concrétiser ce projet bénéfique à notre commune.

M. Colleoni : s'il n'y pas d'autre prise de parole, nous allons passer au vote en faveur de l'augmentation des horaires d'ouverture de la ludothèque de Lancy.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

M. Colleoni : nous allons passer aux deux propositions/projections comme c'est marqué dans le procès-verbal.

Il y a la première projection A, proposition minimaliste avec une ouverture le samedi de 10h00 à 14h00, intégrant un temps formalisé pour les colloques et préparations, maintenant les horaires actuels avec l'ajout du samedi.

Et la projection B qui est la projection qui va un peu plus loin en harmonisant les horaires sur la semaine, refonte pour uniformiser les après-midis et augmentant les heures d'ouverture au public. Cette proposition inclut des ajustements pour mieux répondre aux besoins en ressources humaines et de coordination.

M. Vogel : j'aimerais donner un avis complémentaire à ce qu'a dit M. Martella. En commission, il nous a été présenté des projets qui nous paraissaient particulièrement intéressants au niveau de la création et du développement du lien social, encore davantage que la préoccupation pour des enfants et de l'accès au jeu, c'était la possibilité de développer des activités pour tout public, autour du jeu, autour de l'aspect ludique, mais pour vraiment développer cela au niveau du lien social. Et cela nous paraissait particulièrement intéressant. C'est pour cela qu'en commission on a aussi favorisé le vote pour l'option B qui permettait davantage au service de développer ces activités-là.

Mme De Vecchi : comme vous l'avez vu avec le vote précédent, notre groupe est entièrement ouvert à l'élargissement des horaires de la ludothèque.

Ce que l'on relève néanmoins, c'est que, pour nous, il est important d'y aller par étape. C'est évident qu'il y a des besoins qui se manifestent, que le public est intéressé à fréquenter cette ludothèque de manière plus importante. Maintenant, on pense que dans la proposition B, les effets collatéraux, les coûts n'ont pas été vraiment détaillés, on n'a pas vraiment de vision de ce que cela représente d'ouvrir autant de plages-horaires en plus. Cela aura forcément des impacts sur la dynamique d'équipe qui n'est déjà, cela a été présenté lors de la commission, pas toute simple, avec la municipalisation cela change, il y a des nouvelles façons de procéder. Concernant le renouvellement des jeux, il a été dit qu'il n'y aurait pas d'implication, cela pour nous c'est évident qu'il y aura des impacts, vu qu'ils seront plus utilisés.

On n'est pas du tout contre, mais pour nous c'est important d'y aller par palier. Voir déjà les impacts de cette ouverture le samedi, voir si on arrive à absorber les demandes, s'il faut dans un deuxième temps ouvrir plus de demi-journées pour les groupes, etc. C'est évident que c'est une plus-value mais allons-y par étape.

Mme Moyard : pour répondre à Mme De Vecchi, je ne peux pas tout à fait laisser dire que les coûts n'ont pas été estimés. On a fait un travail précis et fouillé pour pouvoir articuler des projections – on se souvient des débats que vous avez pu avoir et du souhait qui a été mis dans le cadre du débat budgétaire. Et face à des velléités de voter une enveloppe qui n'aurait pas été précise, ce que votre Conseil a décidé c'était justement d'envoyer cela en commission pour que le service des affaires sociales fasse une projection.

On peut éventuellement ne pas être d'accord sur les chiffres, mais dire qu'il n'y en a pas eu, cela je ne peux pas laisser dire. Cela a demandé pas mal de travail d'ailleurs pour faire des plannings, déterminer quel était le bon taux de travail qu'il fallait, c'est-à-dire ajouter un ou une ludothécaire supplémentaire pour réussir à faire les tournus. Ce n'est pas la seule fonction qui devra travailler le samedi par tournus. On a vérifié, en faisant des plannings, quel était le taux nécessaire pour que cela fonctionne, de même que pour le poste de ludothécaire responsable. Ce qui a été expliqué par le SASL et qui a convaincu à une exception près

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

l'unanimité de la commission, c'est le fait que si on était sensible à la nécessité de l'augmentation des prestations de la ludothèque, le samedi était insuffisant, parce que, oui, il y a des besoins sur le samedi, mais en fait il y a des besoins tout le temps. Vous pouvez aller à n'importe quel moment d'ouverture de la ludothèque vous rendre compte par vous-même, on a des problèmes parce qu'on a une jauge à 50 personnes en termes de sécurité et qu'il faut réussir à faire respecter cela parce que sinon il y a facilement plus que 50 personnes dedans, ce qui pose un problème.

Le besoin est là, le public, que ce soit pour l'instant une majorité d'enfants, mais cela a été expliqué et comme l'a dit M. Vogel, la volonté du SASL de développer des prestations également plus tout public – tournoi de scrabble, d'échecs, découverte de tel ou tel jeu, mais on a aussi une pression très forte sur les groupes. On a des listes d'attente, on a tant les écoles que les crèches ou les garderies qui souhaitent venir à des moments, et on leur dit : prenez un ticket et revenez dans 4 mois parce que tous les créneaux sont pleins.

Il y a des besoins tout à fait importants, de même que celui de colloque. On peut se dire que c'est moins intéressant parce que ce n'est pas de la prestation frontale à la population, mais il faut se rendre compte que pour qu'une équipe fonctionne bien, il faut aussi lui laisser un petit temps pour pouvoir se coordonner, pour pouvoir travailler en équipe et organiser le travail.

Dernier élément : j'ai eu souvent des personnes qui me disaient qu'elles ne comprenaient rien à ces horaires, qu'il n'y a pas deux jours identiques, qu'elles sont arrivées devant la ludothèque et ce jour-là c'était fermé. Les horaires varient aujourd'hui, l'avantage de la projection B, c'est qu'on a, à l'exception du mercredi qui est beaucoup plus demandé, autrement le lundi, mardi, jeudi et vendredi, on a une ouverture de 16h00 à 18h00 au public. Cela, c'est clair, c'est précis, on peut s'en souvenir et cela nécessite des ressources humaines.

Les deux projets étaient possibles, le A et le B, ils n'ont pas du tout les mêmes ambitions, et la quasi-unanimité de la Commission sociale a tranché en faveur de la projection B qui était également le souhait du service des affaires sociales et du Conseil administratif. Donc on s'en réjouit et on se réjouit de pouvoir développer ce magnifique outil au service de notre jeunesse et plus largement de l'entier de notre population.

Mme Beun : le groupe MCG va voter oui pour le samedi, comme expliqué par nos collègues. Concernant la possibilité B, actuellement elle n'est pas en accord.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote par opposition. Si la projection A est refusée, c'est la B qui sera retenue.

La projection B est acceptée par 22 oui, 11 non, 0 abstention.

**b) Tennis club Lancy Fraisières – Rénovation du club-house – Crédit d'étude (Fr. 500'000.--)
(404-24.12) – Rapport de la Commission conjointe des sports et des travaux, séance du
22 janvier 2025 (Mme Priscille DIA)**

=====

Mme Dia présente le sujet : Mme Gachet explique que le club-house, construit en 1972, avait bénéficié en 2017 d'une rénovation limitée aux terrains de tennis et sous-sol.

Cependant une étude de 2022 a mis en évidence des faiblesses significatives, notamment au niveau de l'isolation, de la perméabilité du bâtiment et de la conformité de la cuisine professionnelle. Elle souligne l'importance de ce projet qui permet non seulement de répondre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

aux enjeux structurels et climatiques, mais aussi de réviser la convention relative à la buvette et au restaurant dans la continuité des discussions tenues dans un précédent projet.

Mme Gachet précise que cette rénovation s'inscrit dans le cadre du plan climat de la Ville de Lancy, adopté en 2024, qui ambitionne de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser la transition énergétique.

M. Salgado explique que le projet vise à renforcer l'isolation des façades, des fenêtres et de la toiture, à remplacer le système de chauffage à gaz et à intégrer des panneaux photovoltaïques.

M. Carnazzola fait savoir que des mesures temporaires seront envisagées pour garantir une continuité des activités essentielles pendant la rénovation.

Un conseiller municipal exprime des doutes sur la gestion des travaux par le service des sports, notant que ces derniers relèvent davantage des compétences du service des travaux.

Un conseiller municipal suggère qu'une solution soit trouvée pour améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite aux vestiaires. Un autre conseiller municipal propose ensuite d'intégrer un vestiaire pour personnes à mobilité réduite dans les prochaines études, rappelant qu'il s'agit d'une obligation légale.

Mme Gachet prend note de cette demande et s'engage à intégrer cette question dans l'étude de faisabilité.

Un conseiller municipal exprime une interrogation concernant les coûts des projets, faisant référence à un précédent projet du tennis-club pour lequel un service externe avait été également mandaté entraînant des coûts conséquents. Il mentionne que certains éléments du budget d'étude, tels que les postes d'architectes et d'ingénieurs auraient pu être gérés en interne afin de mutualiser les ressources et réduire les dépenses.

Mme Gachet répond que ce surcoût n'est pas dû à une mauvaise gestion du service des sports, mais plutôt à l'adaptation du projet aux évolutions de la commune et des normes telles que le plan climat.

M. Gagliardi précise que bien que son service fournisse les lignes directrices, il n'a pas les ressources nécessaires pour gérer l'ensemble des projets internes. Un conseiller municipal précise que la gestion des projets dépend de l'organisation choisie par la commune et rappelle que dans ce cas précis le projet concerne des travaux et des éléments énergétiques, ce qui légitime la prise en charge par le service des travaux plutôt que par le service des sports. Il juge que cette répartition pourrait être affinée pour les projets futurs, notamment en vue d'une nouvelle législature, afin que chaque service puisse gérer les projets en fonction de ses compétences internes.

L'arrêté incluant une demande d'étude pour des vestiaires pour des personnes à mobilité réduite est approuvé par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Un conseiller municipal fait un parallèle entre ce projet et celui du Petit-Lancy et souligne qu'avec l'augmentation des coûts, les frais d'honoraires se chiffrent à environ Fr. 500'000.--, le projet pourrait donc avoisiner les Fr. 5 millions et demande que si une réévaluation du projet venait à avoir lieu, une information complémentaire concernant un crédit d'étude supplémentaire soit a minima demandée au Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

M. Bonvin : pour le MCG, le crédit demandé de Fr. 500'000.--, nous le trouvons trop élevé, sans oublier que le prochain crédit de construction sera demandé en décembre 2025. Donc, le groupe MCG refusera le crédit demandé car trop élevé.

M. Clémence : ce projet est important dans le sens où la rénovation de ce bâtiment est nécessaire, puisque l'indice des dépenses de chaleur montre que c'est un bâtiment prioritaire pour une rénovation. Il faut aussi se passer du chauffage au gaz. Et donc c'est un projet qui a tout son sens.

Toutefois, il faut quand même noter qu'une rénovation a déjà eu lieu sur ce lieu pour les terrains de tennis, un bassin de rétention a été réalisé, les vestiaires ont aussi été rénovés il n'y a pas si longtemps et c'est peut-être dommage qu'on n'ait pas, à cette occasion-là, profité pour refaire l'ensemble du projet plutôt que rouvrir un chantier quelques années après.

On se questionne aussi sur la gouvernance de ce projet par le service des sports et locations puisque la partie du restaurant du bâtiment qui est concernée et plus la partie sportive. Or, nous avons un service des travaux et de l'énergie, en particulier, j'insiste sur le mot énergie, puisqu'il s'agit d'une rénovation énergétique essentiellement, qui possède probablement davantage de compétences pour suivre ce type de projets. D'autant plus qu'on a très récemment eu un projet similaire au Petit-Lancy avec les questions sur la gestion de ce projet, un prix qui a fortement augmenté, quelques tergiversations plus récentes sur la gestion du chantier et cela nous inquiète profondément. Donc, on demanderait qu'à l'avenir ce type de projets puisse être piloté par le service des travaux et énergie. Et pour ce qui concerne le projet de ce soir, nous laisserons la liberté de vote. Et on le redit aussi là, si le projet est accepté ce soir, nous demanderons que, dans le cas où dans le courant de l'étude, une évolution significative du projet ou de son coût survenait, il faudrait avoir à minima une information au Conseil municipal et le cas échéant un crédit d'étude complémentaire plutôt que de revenir directement avec le crédit de réalisation fortement renchéri, comme cela nous est arrivé au Petit-Lancy.

M. Vogel : on partage l'avis de nos deux pré-opinants, on dit que ce n'est pas forcément bon marché et que cela nous fait aussi peur de savoir que le coût total pourrait avoisiner les Fr. 5 millions.

On partage aussi l'avis qu'il faudra être attentif, que c'est un beau projet nécessaire et qu'on est content aussi qu'il y ait eu l'ajout de l'étude de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, qui nous paraît essentiel et qui n'existe pas aujourd'hui. Donc, le groupe des Verts acceptera cet arrêté pour le crédit d'étude.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu les signes d'usure que montre le club-house du Tennis-Club des Fraisiers ;

Vu l'inadéquation de la cuisine du club-house aux normes actuelles ;

Vu que le PDCom et le Plan climat de Lancy intègrent des critères environnementaux visant notamment à l'obtention du label HPE rénovation ;

Vu l'amélioration significative de la performance énergétique et climatique du bâtiment qu'induit cette rénovation, ainsi que l'économie substantielle de consommation d'énergie réalisée ;

Vu l'opportunité de réaménager le segment du Petit-Voiret qui borde la parcelle ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des sports et des travaux, séance du 22 janvier 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 500'000.-- destiné à la rénovation du club-house du Tennis-club des Fraisiers, sis avenue du Curé-Baud 84 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3410.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3410.33014.*

L'arrêté 404-24.12 est accepté par 21 oui, 5 non et 7 abstentions.

- c) **Requalification du chemin des Rambossons, secteur Semailles – Crédit d'étude complémentaire (Fr. 194'000.--) (405-25.01) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) et rapport de la Commission des finances, séance du 29 janvier 2025 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

Mme Vandeputte présente le sujet : un Plan directeur de quartier datant de 2012 oriente les plans localisés de quartier et pose les bases pour les aménagements à prévoir dont une chambre verte pour créer un espace public et la création d'une zone piétonne.

Des mandats ont été menés par le SAT pour obtenir l'avant-projet, soit la phase 31.

Le STE demande donc un crédit complémentaire pour les phases suivantes, soit celles de 32 à 41.

Il est prévu dans cette rue-jardin l'implantation d'un éco-point et l'insertion des accès urgences et de livraison.

Il y a des sous-sols de réseaux mais qui permettent la pleine terre.

Le contrat initial prévoyait un budget de Fr. 2 millions. Le développement du projet en tenant compte des nouvelles ambitions montent le budget à Fr. 4,2 millions. Les limites ont été élargies et augmentent ainsi le périmètre, en plus de l'amélioration de la qualité visée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Il est souligné que le coût au mètre carré a augmenté et qu'il faut tenir compte de la complexité technique liée à la plantation des arbres dans les conditions optimales.

Sur question, il est confirmé qu'il n'y aurait aucune surface bétonnée sur les zones piétonnes. Les voies centrales sur le chemin des Semailles pour les poids lourds doivent être étudiées pour voir s'il est possible d'éviter le béton aussi sur cette partie. Il est expliqué qu'il n'y aura pas de trafic de transit. Il est précisé que l'un et l'autre PLQ est étudié pour y intégrer des équipements publics.

Un commissaire relève les augmentations des coûts des honoraires liées au développement du projet et demande comment ces coûts peuvent augmenter en phase d'étude. Il lui est répondu que les coûts augmentent car le projet est plus complexe vu qu'il s'agit bien plus du développement d'un parc aujourd'hui que d'un simple espace de verdure comme prévu initialement.

Sur question, il est expliqué que le projet prévoit à terme d'ombrager l'ensemble de la voie, tout en tenant compte du temps nécessaire au développement des arbres plantés.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir des aides financières. Le FIE et le FIDU seront mobilisables a priori. Pour le FIA, c'est plus compliqué et ce n'est pas sollicitable en l'état actuel du projet.

Une commissaire évoque une villa entourée de cerisiers et d'un immense cèdre et demande ce qui est prévu pour eux. Il lui est répondu que le cèdre et le pourtour du jardin de la villa seront a priori maintenus. La villa est visée pour prévoir un équipement public.

Sur question, il est répondu qu'aucune villa n'est classée ou est protégée dans le secteur.

Le crédit est voté favorablement à l'unanimité.

M. Dérobert présente le sujet : Mme Gachet introduit le sujet et laisse la parole à Mme Bogenmann qui rappelle que ce projet a déjà été examiné par la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Girard prend ensuite le relai pour expliquer la nécessité d'une extension du crédit afin de poursuivre le projet jusqu'à la phase 41, l'appel d'offres.

Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation conformément au plan directeur de quartier adopté en 2012-2013 avec l'objectif de structurer les espaces publics en améliorant la voirie, en favorisant la végétation, en assurant une gestion durable des ressources.

Le chemin des Rambossons doit devenir un parc structurant plutôt qu'un simple passage piétonnier.

Sur l'aspect financier, le projet était initialement estimé à Fr. 2 millions pour 5000 m2, il a dû être étendu à 7'500 m2 entraînant une réévaluation des coûts à Fr. 4,249 millions. L'extension de crédit demandée de Fr. 194'000.— permettra de financer la phase d'étude et de finaliser l'appel d'offres.

Questions des commissaires

Le premier s'interroge sur la propriété des terrains. Il lui est répondu que certains appartiennent déjà à la collectivité, d'autres sont en cours de rétrocession via les PLQ en développement. Il poursuit quant à la durée de vie des arbres qui lui semble faible. M. Girard lui répond qu'en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

milieu urbain, elle est estimée à 25-30 ans et que le projet vise un objectif de 60-70 ans malgré les contraintes. Enfin, toujours le même commissaire demande une confirmation sur l'état d'avancement du projet. Il lui est répondu qu'actuellement, il est à la phase 31 et que ce crédit complémentaire permettra d'aller à la phase 41 avec notamment les appels d'offres. C'est seulement après que le crédit d'investissement sera soumis au Conseil municipal.

Un autre commissaire pose une autre question sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et s'interroge sur l'accès par les véhicules automobiles. M. Girard répond que le projet prévoit des accès spécifiques via les parkings souterrains des différents PLQ.

L'arrêté concernant la requalification du chemin des Rambossons, secteur Semailles, crédit d'étude complémentaire de Fr. 194'000.— est approuvé à l'unanimité de la commission.

M. Petite : je fais une intervention rapide pour réitérer le soutien de ce projet par notre groupe des Vertes et des Verts, très favorable à ce projet de requalification dans la mesure où il concrétise un certain nombre de thèmes qui nous tiennent à cœur, comme la désimperméabilisation et la piétonnisation. Donc, ce crédit supplémentaire nous semble tout à fait justifié, dans la mesure où plusieurs PLQ sont déjà concrétisés ou vont se concrétiser dans le secteur. Et nous sommes convaincus que le soin apporté aux espaces publics est une condition nécessaire de la densification. Et donc on pense que ce projet engendre une nette amélioration de la situation actuelle pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et surtout améliorer la qualité de vie des habitants futurs et actuels.

M. Lorenzini : le groupe PDC-VL soutient le projet de requalification du chemin des Rambossons qui vise à améliorer l'espace public et favoriser la mobilité douce.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur un point essentiel qui mérite une réflexion approfondie avant la mise en œuvre du projet dans la forme actuelle.

En l'état, ce projet risque d'avoir un impact négatif sur la circulation motorisée dans le secteur. En effet, si aucune solution n'est trouvée, le seul moyen d'accéder au chemin des Semailles depuis l'avenue Curé-Baud serait de passer par le rond-point des Palettes avant de revenir sur ses pas et tourner à droite. Cela allongerait inutilement les trajets, engendrerait une augmentation du trafic sur un axe déjà saturé aux heures de pointe et pourrait inciter certains usagers à commettre des infractions pour gagner du temps.

Nous nous interrogeons également sur l'accessibilité aux commerces situés aux abords du chemin des Rambossons. Un accès compliqué pourrait décourager une partie de leur clientèle et impacter négativement leur activité.

Nous comprenons et partageons les objectifs du projet en matière d'aménagements urbains et de mobilité durable. Cependant il est impératif de garantir un bon équilibre entre les différents modes de transport et d'assurer une activité cohérente pour tous les usagers, y compris ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser des véhicules motorisés.

Enfin, l'impact écologique d'un tel allongement du trajet ne doit pas être sous-estimé. Forcer les automobilistes à parcourir une plus longue distance va à l'encontre des efforts visant à réduire les émissions et la congestion routières. Nous demandons donc que cette problématique soit prise en compte dès maintenant et que des solutions adaptées soient étudiées pour garantir un projet vraiment bénéfique pour l'ensemble des usagers du quartier.

Je vous remercie de votre attention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Mme Ruerat : le groupe socialiste va soutenir ce crédit supplémentaire pour le chemin des Rambossons, afin de compléter le financement accordé en juin 2022.

Ce projet ambitieux vise à transformer le quartier des Semailles et répond à des enjeux importants, tels que la promotion de la mobilité douce, la création d'espaces verts, d'espaces publics et la lutte contre les îlots de chaleur.

De plus, il a l'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant le bien-vivre ensemble et en renforçant les liens communautaires au sein du quartier.

La demande extension est pleinement justifiée et elle permettra à l'équipe pluridisciplinaire, les architectes, les ingénieurs, de progresser dans ce projet. En effet, les coûts des aménagements étaient plus élevés que prévu, mais c'est en lien en fait et cela a été bien réévalué très rapidement.

Il est aussi essentiel d'investir dans des infrastructures durables pour promouvoir un environnement urbain plus sain et harmonieux.

Donc, on est content de ce projet, il est complexe, il se veut exemplaire pour le secteur en pleine mutation des Semailles et on se réjouit d'avance d'avoir une rue-jardin.

M. Bonfanti : j'interviens par rapport aux propos de M. Lorenzini. Pour rappel, le plan directeur de quartier a été validé en 2012 avec cette intention de fermer le chemin des Rambossons. Je ne me rappelle plus quel était le vote du PDC, mais il me semble qu'il était favorable à cette proposition.

Cette intention, au-delà du fait qu'elle soit louable et intéressante pour créer une centralité de quartier, elle va demander une modification du schéma de circulation dans le quartier, parce qu'actuellement on a deux entrées possibles sur le chemin des Rambossons et sur le chemin des Palettes directement Semailles avec une seule sortie sur Emile-Paquin. Donc, le schéma de circulation changera mais les travaux dont on parle sur le chemin des Rambossons ne vont pas commencer tout de suite. On a largement le temps de pouvoir étudier la chose. C'est le cas avec le « vélostrasse » qui va traverser le chemin des Semailles, dont un des objectifs est aussi de passer en zone 30, voire en zone de rencontre sur un périmètre qui est en lien avec le chemin des Rambossons.

Ensuite par rapport aux commerces qui seraient potentiellement touchés sur le chemin des Rambossons, actuellement j'ai en tête un tea-room qui devrait être réalisé dans le PLQ des Passereaux, l'association des Passereaux est déjà au courant de cette fermeture du chemin des Rambossons et la souhaite fortement. Actuellement, c'est la maître d'ouvrage elle-même, qui est propriétaire des droits à bâtir et qui souhaite ardemment pouvoir fermer ce chemin, qui demande le tea-room, et qui veut aller dans ce sens-là. De manière générale, quand on ferme un chemin à la circulation, il y a toujours des ayants-droits, donc on n'interdira pas à certains véhicules de pouvoir se rendre là, mais l'idée est vraiment de tout faire pour qu'ils ne se rendent pas là-bas. Donc on aura d'autres types de solution pour qu'ils puissent passer par l'avenue du Curé-Baud ou par la première partie du chemin des Semailles.

Ensuite, je ne vois pas de commerces sur ce périmètre, il y a le PLQ boucle des Palettes qui doit être réalisé, mais là aussi les discussions que nous avons avec les maîtres d'ouvrage actuellement sont de trouver des solutions de livraisons qui soient les plus légers possibles par vélo-cargo ou d'autres solutions qui éviteraient de passer par le chemin des Rambossons. L'idée c'est vraiment de pouvoir sécuriser absolument ce périmètre. Votre collègue a parlé de parc, je n'irais pas jusqu'à dire parc, c'est une promenade fortement végétalisée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le PDQ n°29889 des Semailles adopté par le Conseil municipal en date du 24 mai 2012, ayant identifié ce périmètre comme un axe à mobilité piétonne prioritaire ;

Vu la nécessité de requalifier le chemin des Rambossons en un espace public qualitatif et arboré, garantissant les déplacements des mobilités douces ainsi qu'un lieu de détente ;

Vu que ces aménagements, conformes aux objectifs définis dans l'exposé des motifs, se révèlent plus coûteux que prévu, l'équipe de mandataires sollicitant une réévaluation de leurs honoraires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 29 janvier 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr. 194'000.-- destiné à l'étude pour la requalification du chemin des Rambossons, secteur Semailles ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement du 23 juin 2022 de Fr. 330'000.-- ;*

L'arrêté 405-25.01 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Masterplan Marignac – Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) (388-24.12)– Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025
Mme Virginie VANDEPUTTE)**

=====

Mme Vandeputte présente le sujet : ce masterplan comprend la zone artisanale, la zone sportive et la zone de développement.

Le programme pour ce secteur est la valorisation du patrimoine ainsi que le développement du pôle sportif et du réseau des parcs, afin d'assurer une cohérence à long terme.

Un appel d'offres a été mené pour mandater des spécialistes métiers.

La démarche participative sera organisée tout au long du développement du projet.

Il est prévu de faire un diagnostic et un plan d'actions qui permettent la mise en œuvre des scénarios établis par les groupes de travail.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Il est indiqué que le Canton va créer une passerelle à la Praille et devrait s'intégrer au secteur Marignac. Il est prévu en particulier pour la mobilité active.

Le crédit est de Fr. 250'000.-- dont Fr. 190'000.-- d'honoraires.

Un commissaire évoque les anciens bâtiments qui sont situés sur ce secteur dont la villa Perret et les connections entre les espaces verts. Il lui est répondu qu'il est exact qu'il y a plusieurs enjeux et questions qui se posent, entre autres celui des villas qui longent les terrains de foot qui devront être démolies, la ceinture urbaine qui prendra une partie de l'espace visé, la réunion de la zone piscine avec l'un ou l'autre des espaces verts pour agrandir la zone de loisirs, la mobilité pour réunir les quartiers avoisinants dont la passerelle cantonale qui permettrait de rejoindre la place du stade de Genève par exemple.

Sur question, il est expliqué que certaines rénovations sont prévues sur des anciens bâtiments de la commune. Il s'agit d'un lieu privilégié et les locaux sont souvent demandés en location. Il n'est par ailleurs pas envisagé de réimplanter un lieu de restauration au vu de l'offre suffisante dans le quartier.

Un commissaire s'étonne que la ceinture urbaine ne soit pas incluse visuellement dans les projets actuellement étudiés pour les réaménagements. Il souligne que les mandataires devront bien tenir compte de ce projet d'envergure. Il lui est répondu que ce masterplan servira aussi pour discuter avec le Canton. Pour le trafic, il sera en grande majorité souterrain. Il est précisé que la trémie sera située au niveau du passage sous-voie qui va donc disparaître.

Sur question, il est confirmé que la démarche participative prévoit une concertation et des échanges. La marge de manœuvre des spécialistes dans cette démarche doit encore être précisée. Les services communaux et les usagers seront consultés pour identifier quelles activités devraient être maintenues.

Le crédit d'étude est voté favorablement à l'unanimité.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de réaliser un Masterplan dans le secteur Marignac afin de clarifier les orientations stratégiques d'aménagement, en vue d'assurer une cohérence des actions publiques et privées dans ledit secteur ;

Vu que le secteur de Marignac intègre un pôle sportif, comportant la piscine, le stade de football, le stade de la Praille et la future patinoire de Trèfle-Blanc ;

Vu le souhait de la Ville de Lancy de connecter le parc Marignac au réseau de parcs (Mairie, Tressy-Cordy, Bernasconi, Chuit) en relation avec le vallon de l'Aire ;

Vu que l'objectif de ce Masterplan est d'aboutir à une image directrice et des fiches de mise en œuvre, validé par la Ville de Lancy et les services de l'Etat, le cas échéant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 janvier 2025 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- destiné à financer un masterplan pour le secteur Marignac ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.5290, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'année de l'achèvement du Masterplan estimée à 2026, sous la rubrique 7900.33209 ;*

L'arrêté 388-24.12 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) **Résolution « pour la préservation des arbres, végétaux et biodiversité sur les parcelles no 377 à 380 – DD 111141 » (R117A-2025)– Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 janvier 2025 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Kristine Beun présente le sujet : M. Bonfanti présente le sujet ainsi que l'historique, les problématiques de ce projet de ces parcelles et les arguments du propriétaire; les travaux ayant commencés.

La valorisation des aménagements extérieurs a été souhaitée ainsi que de prévoir une meilleure végétation, tout en réduisant le nombre de places de stationnement du parking souterrain.

La résolutionnaire complète ceci tout en précisant que la résolution concernait essentiellement les arbres ainsi que la végétation. Malgré la construction des nouveaux immeubles, 95% des arbres et végétations devraient être préservés, au mieux.

Plusieurs points ont été soulevés :

- La Caisse de pension, réticente aux propositions du Conseil administratif, a reçu un courrier officiel proposant de préserver un bâtiment et son arborisation. Malgré les alternatives suggérées, la Caisse a maintenu son projet.
- Le déplacement de l'assise du chantier avait été proposé dans la discussion avec le responsable de projet pour éviter l'abattage d'arbres, ce qui a été refusé.
- Même si on aurait dû agir il y a 10 ans, cette résolution arrivant un peu tard, le projet a été présenté à l'AT et à la Caisse de pension en 2015.
- L'intérêt patrimonial des bâtiments n'avait pas été précisé à l'époque, et ni le Canton ni la CMNS ne l'ont signalé. Une action aurait été possible si l'information avait été connue plus tôt.
- Le Tribunal fédéral a confirmé que la demande définitive rentrait en force.

Concernant les invites, et avec l'accord des commissaires, l'invite 4 ne sera pas maintenue ; les invites 1, 2 et 3 seront reformulées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Après discussion, la commission parvient à la formulation des trois invites suivantes :

« Par ces motifs, le Conseil municipal

1. Encourage les propriétaires à minimiser les abattages et soutenir au maximum les replantations par rapport au projet initial.
2. Invite le Conseil administratif à prendre contact avec le propriétaire, pour assurer un suivi des abattages et les compensations, et à accompagner notamment dans la maximisation de la pleine terre liée à la diminution de l'emprise du parking.
3. Demande au Conseil administratif de faire un point de situation périodiquement lors des prochaines années sur les replantations ».

Le Président met au vote les trois amendements, qui remplacent les 4 amendements actuels : à l'unanimité, la commission accepte les trois nouveaux amendements.

Le Président met au vote la résolution, qui sera votée par le Conseil municipal : à l'unanimité, la commission se prononce favorablement à la résolution.

Mme Monod : par souci de cohérence, je souhaite proposer pour le point 1 de parler de « le propriétaire », puisqu'on parle du propriétaire au singulier au point 2.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts votera favorablement cette résolution, avec la demande d'amendement puisque c'est un propriétaire, c'est effectivement la caisse de pension de l'UBS.

On a beaucoup retravaillé cette résolution en commission. Elle n'est évidemment pas parfaite, mais Mme Beun a rappelé qu'elle avait été votée à l'unanimité par la commission.

Je rappelle simplement que notre Conseil municipal avait voté une résolution en novembre 2021 pour demander au requérant de retirer son projet pour les raisons, vous vous en souvenez, patrimoniales et pour des questions d'arborisation. Le groupe des Vertes et des Verts pense que c'est vraiment une problématique importante qu'on soutient, la question de l'arborisation, à la fois la préservation des arbres existants et les replantations.

C'est la raison pour laquelle on va soutenir cette résolution.

Il y a aussi une analogie qu'on peut faire avec ce qu'on avait fait au tout début de la législature, lorsque le PLQ de Surville commençait à se développer, on avait demandé au Conseil administratif d'avoir un point régulier sur les abattages et les replantations. Je pense que, par analogie, on devrait faire la même chose pour ce projet-là, même si on était beaucoup à dire qu'il était assez imparfait au moment où on a rediscuté ce projet en 2021.

M. Mégroz : je serai très bref puisque beaucoup a été dit par mon pré-opinant.

Le projet immobilier au chemin de Claire-Vue, c'est un projet dépassé de plusieurs décennies qui, comme vous le savez, prévoit l'abattage de plus d'une centaine d'arbres. Nous regretterons fortement que celui-ci voie le jour tel quel.

Le groupe socialiste va donc soutenir cette résolution, bien qu'elle arrive malheureusement trop tard, les travaux ayant déjà commencé depuis plusieurs semaines et les premiers arbres ayant déjà été abattus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

M. Colleoni : je vous propose de voter cette résolution en tenant compte des nouvelles invites proposées par la Commission de l'environnement et en modifiant « le propriétaire », au lieu de « les propriétaires » dans l'invite 1.

« Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. Encourage le propriétaire à minimiser les abattages et soutenir au maximum les replantations par rapport au projet initial.*
- 2. Invite le Conseil administratif à prendre contact avec le propriétaire, pour assurer un suivi des abattages et les compensations, et à accompagner notamment dans la maximisation de la pleine terre liée à la diminution de l'emprise du parking.*
- 3. Demande au Conseil administratif de faire un point de situation périodiquement lors des prochaines années sur les replantations ».*

La résolution amendée R117B-2025 est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Mme Bonvin Bonfanti : nous aurions souhaité que le rapport de Mme Dia en point 12) puisse être lu.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**7) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 6 JANVIER 2025 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI**

Divers

=====

Le Président actuel étant démissionnaire du Conseil municipal, un nouveau président devra être élu lors de la prochaine commission. Les partis concernés vont se concerter.

**8) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 8 JANVIER 2025 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL**

a) Service de la sécurité

=====

Mme Gachet indique que l'objectif de ce point de la séance est de présenter les perspectives du nouveau service de la sécurité, créé le 1^{er} juillet 2024. Elle rappelle que le Service collabore tant avec la police municipale, le contrôle du stationnement et les patrouilleuses scolaires et qu'il intègre le GSM et l'ORPC de la Champagne. Enfin, elle mentionne que l'ensemble des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

collaborateurs du Service seront réunis à la Maison de la sécurité au courant du premier semestre 2025.

Présentation de M. Oliveira

M. Oliveira propose d'aborder les missions du service, son organisation, les enjeux de sécurité et les premières mesures adoptées :

Les missions sont rapidement rappelées : sécurité publique, sinistres, protection et assistance ainsi que l'économat pour l'administration.

Les enjeux de sécurité sont ceux mis-en-évidence par le diagnostic local de sécurité (DLS), la politique criminelle commune, les statistiques de la criminalité ainsi que l'étude sur la délinquance juvénile en Suisse.

Pour Lancy, il en ressort notamment :

- l'utilisation inappropriée des trottinettes électriques (non-homologuées, trottoirs, utilisation par des mineurs sans permis) ;
- la vente de stupéfiants dans l'espace public, essentiellement des drogues dites 'douces' même si les drogues dites 'dures' restent un enjeu à surveiller ;
- le harcèlement de rue et la peur d'une agression, en particulier auprès des femmes de 15 à 35 ans. Ce phénomène est notamment localisé aux arrêts TPG, parkings publics et gares ferroviaires. Concernant les gares CFF, le Service de la sécurité n'intervient pas, s'agissant d'une compétence fédérale. M. Oliveira indique à un.e commissaire que l'application « Genève en poche » permettra de mieux connaître les lieux et les événements et ainsi de mieux y répondre. Concernant une question d'un.e commissaire, M. Oliveira répond que la tranche d'âge mentionnée reflète l'indication donnée par les répondants au diagnostic local de sécurité. Mme Gachet précise que le DLS est l'expression d'un sentiment d'insécurité et non pas d'un recueil de faits. Le président suggère alors que le sentiment d'insécurité continue de croître tandis que la 'petite criminalité' ne cesse de baisser. Ce que M. Oliveira confirme. Mme Gachet illustre ce phénomène à la lumière des Palettes où la situation sécuritaire a complètement changé mais qui reste perçu, principalement par les journalistes, comme un quartier à problèmes alors que les résidents perçoivent les changements ;
- la délinquance juvénile (vols, vandalisme et bagarres, port d'arme) est stable mais reste un point d'attention en raison de l'augmentation de la violence dans les événements et de la forte activité sur internet. Un.e commissaire souhaite savoir de quelles armes il s'agit. Il lui est répondu qu'il peut notamment s'agir de couteaux. Le président demande si des coups de feu ont été recensés sur la commune. M. Oliveira répond qu'il n'en a pas connaissance. Mme Gachet précise que ces événements sont directement pris-en-charge par la police cantonale et qu'elle ne relaie pas forcément cette information. M. Oliveira ajoute que certaines de ces affaires sont suivies par la police judiciaire et que le pouvoir judiciaire est particulièrement pointilleux concernant la protection des données ;
- les catastrophes naturelles et la sécurité des ressources. Celles-ci font l'objet d'une préparation adéquate, notamment en ce qui concerne les 'places protégées' et les logements d'urgence ainsi que l'approvisionnement en eau et en électricité des lieux d'accueil ;
- les infractions contre le patrimoine, dont les dommages à la propriété et les vols de véhicules sont en hausse à Lancy. Une analyse est en cours pour préciser davantage les faits et les lieux touchés. La difficulté réside dans le fait que les statistiques sont transmises avec un délai par rapport aux faits et qu'il est donc difficile de prendre les mesures appropriées et localisés alors que les faits se sont déroulés il y a plusieurs mois ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

- les besoins de sécurité au cours d'événements se déroulant sur le territoire de Lancy s'accroissent en parallèle à l'augmentation du nombre d'événements et du nombre de participants. Il convient également de noter que chacun de ceux-ci doit faire l'objet d'un « concept de sécurité ». Mme Gachet évoque le fait qu'en 2025 se déroulera l'Eurofoot féminin au Stade de Genève et que cela nécessitera une mobilisation de la police municipale. Sur ces faits, le Président évoque l'accroissement du nombre de ces événements sans qu'une compensation financière ne soit accordée à Lancy. Mme Gachet précise que des conventions existent et que les implications dépassant les accords sont facturées. Pour l'Eurofoot, les prestations délivrées par les services de la Ville de Lancy seront portées en compte ;
- la densification des quartiers fait émerger la nécessité d'une bonne collaboration entre l'ensemble des services de la Ville de Lancy, bien au-delà du service de la sécurité ;
- la cybercriminalité est un phénomène à suivre mais la Ville de Lancy n'est directement impliquée que dans la lutte contre la désinformation. A la question d'un.e commissaire, M. Oliveira répond que le traitement des cyberattaques contre la Ville de Lancy est du ressort du SIACG ;
- enfin, M. Oliveira précise que 54% des interventions de son service concernent des incivilités (véhicules gênants, bruits, encombrants, chiens détachés, ...). Le président pense qu'il faudrait communiquer à ce sujet car cela est plutôt de nature à rassurer les gens sur la sécurité à Lancy. Un.e commissaire insiste d'ailleurs sur le fait qu'il s'agit davantage de nuisances que de problèmes de sécurité,
- pour terminer la question des enjeux, M. Oliveira signale encore que certains problèmes sont à responsabilité cantonale, par exemple la délinquance économique ou encore la traite des êtres humains et l'exploitation de la force de travail.

A la suite de la présentation de tous ces enjeux, un.e commissaire souhaiterait avoir davantage de statistiques et des détails quant à ceux-ci sur la commune. Il lui est répondu qu'il est difficile de réconcilier les données des différentes sources énoncées au début de la présentation, mais que la collaboration avec la police cantonale est bonne et qu'elle permet d'avoir les informations nécessaires pour élaborer les contrats locaux de sécurité (CLS).

Organisation du service de la sécurité

M. Oliveira relève qu'un des enjeux pour le bon fonctionnement du Service se situe au niveau du recrutement et de la formation du personnel en uniforme. Il s'agit de difficultés rencontrées par l'ensemble des communes du Canton. Le travail, avec ses contraintes, devient moins attractif car perçu comme une organisation rigide et fortement hiérarchisée. Ce problème de recrutement pourrait même provoquer la nécessité de renoncer à certaines prestations et missions. M. Gachet précise encore que le personnel en poste bénéficie de formations continues pour suivre l'évolution de la société et des besoins. A la question d'un.e commissaire, M. Oliveira répond qu'actuellement deux nouvelles recrues sont en formation, mais que celles-ci ne permettront que de remplacer des départs et non pas de compléter les effectifs. Un.e autre commissaire souhaite savoir comment se situe la commune de Lancy par rapport à cette concurrence sur le marché de l'emploi. Il lui est répondu que les conditions offertes par la Ville de Lancy sont plutôt bonnes et donc attractives. Mme Gachet ajoute qu'au-delà du salaire les conditions de travail peuvent également affecter la loyauté des personnels.

M. Oliveira présente l'organigramme du service de la sécurité et relève les changements suivants :

- Intégration du service de la police municipale et du service de la protection de la population et de la sécurité
- Intégration de la compagnie de pompiers 35
- Regroupement du personnel administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

- Création d'un pôle « domaine public » regroupant notamment les patrouilleuses scolaires et les contrôleurs du stationnement

Un.e commissaire demande si les « miliciens » assignés à la protection civile sont uniquement des Lancéens ou si d'autres personnes du canton en font partie. Il lui est répondu que l'assignation se fait par le Canton (OCPAM) en fonction des zones de domiciliation. En conséquence ce sont principalement des Lancéens, mais pas exclusivement. Mme Gachet précise que le sujet sera repris dans le cadre des discussions au sein de l'ACG.

Un nouveau « contrat local de sécurité » sera signé prochainement afin (i) de répondre aux enjeux nommés précédemment, notamment la prise-en-charge du harcèlement de rue, l'accueil des victimes, (ii) d'augmenter la couverture horaire jusqu'à minuit du lundi au samedi, (iii) d'intégrer de nouveaux 'espaces' de coordination avec le canton et (iv) d'intégrer la lutte contre la vente de produits stupéfiants. A ce sujet, un.e commissaire émet des doutes quant à la pertinence d'user de la répression seule pour lutter contre le 'deal de rue' ou de renforcer la sécurité sur le domaine public. Un.e commissaire lui répond qu'à son avis il convient d'éviter les phénomènes tels qu'on les voit se propager en France. Il convient toutefois que la prévention est également nécessaire et qu'une bonne collaboration avec les travailleurs sociaux doit exister. Les deux se mettent d'accord pour dire qu'au niveau de Lancy, il faut poursuivre le travail d'information, de communication et de prévention et que l'action répressive est principalement le fait de la police cantonale, même si elle peut se faire avec le soutien de la police municipale.

Un déménagement est prévu dans ce qui est qualifié de « maison de la sécurité 2.0 ». M. Oliveira indique les changements à venir afin de centraliser les corps sécuritaires de la Ville de Lancy et de trouver les synergies administratives et opérationnelles. Les espaces seront ainsi mieux exploités, le regroupement permettra davantage d'échanges actifs et transversaux. Enfin, la « maison de la sécurité 2.0 » pourra accueillir la population, aura un espace dédié pour la prise-en-charge des victimes (LAVI) et permettra une gestion sécurisée des pièces à conviction. A la question d'un.e commissaire, M. Oliveira confirme que les corps actuellement présents resteront dans la maison de la sécurité et que la police municipale viendra s'y ajouter ainsi que la cuisine du service de la petite enfance.

b) Rétrospective et perspectives du service DLS

=====

Cf. point précédent

9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 20 JANVIER 2025 – RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ

a) Modification du Règlement du Conseil municipal (article 74 – Délibérations) – Ajout d'un alinéa relatif à l'autorisation pour les commissions d'amender

=====

La commission a approuvé une modification permettant aux commissions d'amender directement les propositions soumises en plénière. Cette adaptation vise à améliorer l'efficacité du travail en commission et à assurer une meilleure représentativité des avis politiques avant les débats en Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025**b) Modification à apporter au statut du personnel de la Ville de Lancy**
=====

Une révision des statuts du personnel de la Ville est prévue en mai, après deux ans d'application. Certaines dispositions nécessitent des ajustements pour correspondre aux besoins pratiques. Un nouveau calendrier de séances a été fixé afin d'assurer un travail approfondi sur les modifications envisagées.

**10) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 21 JANVIER 2025 – RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ**
=====**a) Election du-de la vice-Président-e**
=====

Suite au remplacement nécessaire du précédent titulaire, M. Vergain est désigné pour assurer la vice-présidence jusqu'à la fin de la législature.

b) Affichage : point de situation
=====

Un état des lieux est présenté concernant la gestion de l'affichage public, notamment dans le contexte des recours en cours devant le Tribunal fédéral. Une négociation a permis la prolongation temporaire des supports d'affichage jusqu'au 30 juin 2025 le temps que les recours soient traités.

c) Audition de l'association Zic Zag Zoug
=====

L'association présente son organisation et le festival « Mai au parc ». La subvention communale et d'autres financements sont évoqués, ainsi que les défis liés à la météo et à la recherche de sponsors. L'événement est très tributaire de la météo. Le festival demeure un événement inclusif et gratuit, avec une programmation mettant en avant la scène locale.

d) Audition de l'association Pachamama Connexion
=====

L'association expose son projet, ses objectifs et son développement, notamment la 6^e édition de son festival prévu en septembre. Un point est fait sur le budget, les partenariats et l'accessibilité du festival, qui se veut familial et inclusif.

e) Divers
=====

Quelques informations complémentaires sont partagées, notamment sur des événements culturels à venir le jour même et le lendemain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025**11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 22 JANVIER 2025 –
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

a) Lancy FC – Retour sur l’audit – Audition du comité
=====

Mme Dia présente le sujet : Mme Gachet rappelle que l’audition a été demandée par le Conseil municipal à la suite de la présentation du rapport d’audit. Cette audition permettra de répondre aux questions concernant les mesures évoquées lors de la commission précédente.

De nombreux documents ont été fournis aux conseillers, notamment les aspects comptables et les rapports jusqu’à l’exercice 2023.

M. Henriod met en avant le rôle du club dans le développement du football, en particulier pour les jeunes de Lancy. La priorité est donnée aux enfants de la commune, il y a plus de 1000 adhérents et c’est l’un des plus grands clubs de Suisse.

Un conseiller municipal s’interroge sur les garanties que le club peut offrir concernant les dénonciations publiques reçues par le Conseil municipal, lesquelles évoquent des problèmes de gouvernance et d’emplois fictifs.

M. Henriod répond que ces dénonciations proviennent d’une ou deux personnes à la suite de décisions légales prises par le club, notamment l’éviction de certains membres du comité pour faute grave. M. Henriod ne craint pas de citer M. Grosjean. Il précise que des démarches légales sont en cours, notamment une dénonciation pénale auprès du Procureur général. Il affirme que le club est tout à fait à l’aise avec ces procédures.

M. Hayod confirme les dires de M. Henriod et affirme que le club reste en bonne santé. Il estime que l’audit effectué a démontré la solidité des activités et la bonne gestion du club malgré ces polémiques.

Un conseiller municipal remercie pour ces précisions et rappelle que la mission principale est de financer un sport de masse destiné aux Lancéennes et aux Lancéens, en insistant sur la distinction à maintenir entre la subvention publique de la Ville de Lancy et le financement des activités de l’élite. Il fait savoir que la Ville reste vigilante pour garantir que les fonds soient alloués en priorité aux activités destinées aux habitants de Lancy.

M. Henriod indique que le club travaille à clarifier les statuts, notamment en ce qui concerne la définition des membres avec droit de vote. M. Peiry confirme à un conseiller municipal que les échelles de traitement sont conformes au budget et validées en toute transparence au sein du club.

Une conseillère municipale souligne qu’il serait pertinent de connaître l’issue de la dénonciation évoquée. Elle estime qu’une issue favorable devrait être communiquée publiquement afin de dissiper tout doute.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Un conseiller municipal souligne l'importance, non pas de publier les salaires dans les médias, mais d'assurer une transparence minimale au sein de l'assemblée générale.

Mme Gachet souligne que le rapport d'audit a permis de remettre les choses à plat et de travailler en partenariat avec le club. Les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la situation seront partagés prochainement avec le Conseil municipal.

Un conseiller municipal précise, concernant la récente adoption de la politique Lancy zéro pub que les visuels liés au sponsoring sportif, comme les pages de partenaires y compris visibles depuis le domaine public ne sont pas concernés par cette décision. Cela permet de clarifier que cette mesure ne viendra pas impacter les revenus du club sportif.

b) Divers

=====

Une conseillère municipale exprime son désagrément à propos du comportement de certains membres du comité du Lancy FC, notamment du secrétaire général, M. Henriod, qu'elle juge inapproprié lors de l'audition. Elle rappelle que la subvention allouée peut être révisée en fonction du comportement des responsables. Mme Gachet la remercie pour sa remarque et rappelle qu'il est du devoir des auditionnés d'être respectueux.

Une conseillère municipale propose de fixer un timing précis à l'avance pour les interventions des clubs et associations afin de garantir suffisamment de temps pour les questions et échanges.

Elle rappelle la convention du Lancy FC selon laquelle ils doivent être auditionnés au moins deux fois par législature par la Commission des sports. Elle demande si les conditions ont été respectées pour d'autres clubs, vu que les conseillers municipaux n'ont pas accès aux conventions des autres associations. M. Carnazzola répond que cette condition des deux auditions par législature est propre au Lancy FC et qu'elle vérifiera ce point pour les autres clubs.

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 23 JANVIER 2025 –
RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****Divers**

=====

Bâtiments Claire-Vue : il est rapporté des échanges qui ont eu lieu avec la propriétaire pour tenter de sauvegarder un maximum d'arbres et l'un des bâtiments. La propriétaire a expliqué ses motifs de refus pour le bâtiment et l'arborisation envisagée sur le site. Elle précise que le projet sera amélioré pour la végétalisation. Elle ne veut plus perdre de temps et rapidement entamer ce projet de construction. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'environnement et du développement durable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025**13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 28 JANVIER 2025 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Point de situation sur la stratégie Lumière**

=====

Mme Bogenmann fait le point sur la Stratégie Lumière, initiée en réponse à une motion de 2019 pour lutter contre la pollution lumineuse. Prévue pour 2025, elle vise à réduire les émissions inutiles, protéger la biodiversité, garantir un éclairage sécurisant et limiter la consommation énergétique, mais son aboutissement reste partiel. L'aboutissement de la Stratégie Lumière est partiel. Elle vise à réduire les émissions lumineuses inutiles (60% inutiles), à protéger la biodiversité, à assurer un éclairage sécurisant et à limiter la consommation énergétique.

Les domaines d'intervention sont divers (avec la coordination entre différents projets sur le territoire de Lancy et intercommunal), 5 axes de travail ont été développés, et *les différents points de situation par axes de travail* (Protection des corridors biologiques et améliorer les conditions de l'infrastructure écologique, Développement de la stratégie lumière pour les développements urbains, patrimoine et Ville de Lancy, Diminution de l'éclairage nocturne existant, Communication et sensibilisation auprès des privés) nous sont expliqués.

Précisons que la collaboration est étroite entre les différents services de la Ville (STE, SDSL, SAT, SE, police municipale, etc.), les privés, le Canton, les autres communes et les SIG.

Des événements sont proposés tels "La nuit est Belle" (11 avril) - concept développé par le Grand Genève, le Museum et toutes les communes genevoises - et deux soirées astronomiques ont été organisées.

« La Nuit est Belle » a eu lieu plusieurs années en éteignant les passages piétons, ce qui reste dangereux pour la visibilité des piétons. Les SIG disposent de trois interrupteurs pour gérer l'éclairage du canton, mais une extinction par zone serait trop coûteuse pour une nuit.

À partir de 2025, les luminaires resteront allumés pour des raisons de sécurité et de légalité, mais l'événement se poursuivra pour sensibiliser, avec l'extinction (un maximum) des bâtiments publics.

Le passage-piéton de l'avenue du Curé-Baud est évoqué, où des lumières bleues (comme ceux de la Police), bientôt retirées, amélioreraient la visibilité et incitaient à ralentir. Lancy ne souhaite pas retirer les lumières bleues, mais elles ne peuvent être remplacées. Un projet de concours a entraîné un éclairage excessif, et des essais ont établi que tous les passages-piétons et croisements doivent rester éclairés, même lors d'événements.

Des accidents cyclistes ont eu lieu sur l'embâcle en béton et une cellule lumineuse sera réorientée pour améliorer la visibilité du passage-piéton.

Les deux passages-piétons ne sont pas illuminés au chemin des Palettes, ce qui est dangereux pour la visibilité des piétons. Dans le cadre du chantier du tram, l'ensemble de l'éclairage public n'a pas été finalisé : quatre mâts manquent et les SIG constateront sur place les dysfonctionnements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Les économies d'énergie ne doivent donc pas être faites au détriment de la sécurité.

Il est nécessaire de sensibiliser non seulement la population, mais aussi les grandes entreprises comme Lombard-Odier, qui laissent leurs lumières allumées la nuit (pour des raisons de sécurité ?). La Ville les avait déjà contactées à ce sujet et pourrait renvoyer un nouveau courrier, bien que cela soit de compétence cantonale.

La mesure s'intègre dans un plan d'investissement et de rénovation visant à améliorer l'éclairage des espaces publics (square Clair-Matin ou parc Navazza) pour renforcer la sécurité sans ajouter de risques, grâce aux jalonnements des éclairages.

Le service présentera le projet du square Clair-Matin, élaboré avec les habitants.

b) Point de situation sur le columbarium – Jardin du Souvenir

=====

M. Bonfanti nous rappelle que suite aux questionnements des habitants sur la qualité de l'aménagement du Jardin du Souvenir, une motion a été réalisée (signée par les partis PS et PLR), et validée par le Conseil municipal. A la suite d'une visite sur les lieux, le projet est plus couteux.

Mme Michailat nous présente un état des lieux ainsi que l'historique, les objectifs à définir et le projet.

Quant au financement, les travaux ont été estimés à Fr. 386'000.--, avec les mêmes mandataires. Les prix sont tirés de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Le crédit d'étude et construction du columbarium était de Fr. 910'000.--. Les travaux sont terminés avec un solde de Fr. 200'000.--. Plusieurs économies ont pu être réalisées, les réalisations techniques ont été optimisées, le chantier suivi, des marges prévues vis-à-vis de l'OPS.

Une décision doit être prise si le crédit d'étude-construction du columbarium doit être clos et un nouveau crédit ouvert pour le Jardin du Souvenir, soit exceptionnellement cette année, soit dans le budget 2026, ou encore approuver un dépassement de Fr. 186'000.-- sur le crédit actuel.

Planning éventuel (si crédit exceptionnel en 2025) : le crédit serait présenté en mars, avec une dépose d'autorisation de construire en mai 2025. Le début des travaux est estimé à octobre 2025 et la fin en février 2026.

Le Président souhaite, avant de mentionner les crédits, parler du fond : la commission doit décider si le projet en vaut la peine (qu'il s'agisse d'un dépassement ou d'un autre crédit ne change pas la donne).

Sur le fond, la Commission décide, après moultes discussions, de valider ce projet.

Quant à la nature du crédit, s'agissant d'un dépassement au-delà des 10%, il doit être autorisé en Commission des finances : la question budgétaire est de la compétence de la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Le projet est soutenu et réalisable mais la nécessité de prioriser est soulignée, car la commune porte plusieurs projets intéressants. Un examen en Commission des finances est souhaité pour éviter une gestion budgétaire incontrôlée.

Précisons que la présentation vise à recueillir l'avis de la commission pour déterminer ce qui peut être proposé au Conseil administratif. Conscient des choix à faire entre projets, il envisage de soumettre ou non la mesure en crédit exceptionnel à la Commission des finances.

Il y a une moins-value de Fr. 200'000.-- (rare).

Mme Michailat est remerciée pour sa gestion d'un chantier difficile, marqué par de nombreuses contraintes et entreprises complexes, tout en soulignant l'exceptionnalité du solde final.

Un article sur les HUG est mentionné, signalant qu'une cinquantaine de corps non réclamés par an doivent être pris en charge par les communes de résidence. La Ville de Genève propose des obsèques publiques, sinon les défunts sont incinérés et leurs cendres dispersées sans cérémonie dans le Jardin des Souvenirs.

Lancy n'a jamais été interpellée quant aux nombres de corps non réclamés.

c) Divers

=====

Accessibilité des écopoints

Concernant l'écopoint au square Clair-Matin, il n'y a pas de bulle à verre (Loi sur le Bruit, nuisances sonores) et les usagers doivent aller plus loin. L'écopoint vers Lancy Centre serait plus difficile d'accès. Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées, il est conseillé de prendre contact avec la commune ou se rendre au tri porteur.

M. Hasler prendra son contact pour répondre à l'une des comuniers car, si le tri-porteur propose des tronçons de moins de deux heures; il est possible de poser ses déchets devant la porte (à certains endroits).

POINTS FINAUX

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Vergain : j'ai une question écrite adressée à M. Damien Bonfanti, Magistrat en charge de la culture.

Monsieur le Conseiller administratif,

Permettez-moi de commencer par rappeler brièvement l'importance historique de la Maison Gaimont, située au nord de notre commune. Érigée dans les années 1830, cette propriété reflète l'esthétique minimaliste de l'époque et constitue un témoignage précieux de notre patrimoine architectural.

Aujourd'hui, nous souhaitons attirer votre attention sur des préoccupations concernant l'Espace Gaimont, actuellement géré par le Groupement des Habitants du Plateau de Lancy (GHPL). Cet espace, situé dans une villa préservée dans le cadre du projet du chemin de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Gaimont, propose de nombreux stages, notamment de sculpture sur pierre, d'accordéon, de kitano yoga ou encore de peinture sur porcelaine. Des brunchs culturels, des lectures apéros ainsi que des mardis littéraires y sont aussi organisés. Il dispose également d'une salle d'expositions et reste accessible à tous, avec la possibilité d'être loué pour des stages ou des cours le temps d'un week-end.

Après cinq années de collaboration, le contrat de prestation du GHPL n'a pas été renouvelé, avec l'intention apparente d'attribuer la gestion de cet espace à une autre association avec un nouveau cahier des charges.

Non seulement nous ne comprenons pas cette procédure, mais surtout nous nous préoccupons de l'absence de communication voire de transparence.

Ainsi, nous nous interrogeons sur ce qui a motivé la mise en concours plutôt que de privilégier la continuité en prolongeant l'accord avec un groupement investi depuis de nombreuses années dans le développement de la culture lancelienne ?

Nous nous interrogeons sur plusieurs points essentiels :

- Quelle est l'avenir du Groupement des Habitants du Plateau de Lancy sans lieu pour exercer leurs activités ?*
- Quel contrat de prestation avait été signé à l'époque avec cette association ?*
- Quelle est la situation financière de cette association et quelles subventions reçoit-elle, qu'elles soient monétaires ou en non-monétaire ?*
- Quel est l'état actuel de la villa Gaimont et quels sont les besoins en restauration et en sécurisation du terrain ?*

Ces interrogations méritent des réponses claires et transparentes. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les décisions concernant nos infrastructures culturelles et associatives soient prises dans le respect des règles et avec une concertation adéquate et que les associations partenaires de la Ville de Lancy soient traitées avec plus de considération.

C'est pourquoi nous tenons à être informés des intentions du Conseil administratif sur la destinée de l'Espace Gaimont, et nous voulons connaître la procédure de sélection et d'attribution en cas d'un changement d'affectation.

En vous remerciant de votre écoute, nous attendons avec intérêt vos clarifications.

*Pour le groupe PDC-VL
Jean-Adrien Lorenzini*

*Pour le groupe PLR
Thierry Dérobert*

M. Vergain : j'ai un deuxième divers. J'aimerais revenir à l'éclairage devant la Mairie. L'éclairage n'est toujours pas très présent, mais je suis un peu étonné que les décorations de Noël soient toujours éclairées, alors qu'on parle d'économie d'énergie. On parle de plein de choses comme cela, mais par contre Noël, on est au 15 février quasiment et on peut encore apprécier tout ce qui a été fait depuis le mois de novembre, que ce soit sur la route du Grand-Lancy ou sur l'esplanade de Pont-Rouge.

Ma question est simple : va-t-on les avoir jusqu'à ce qu'il fasse jour jusqu'à 22h00 ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Mme Vandeputte : notre groupe remercie Mme Moyard pour ses explications en tout début de séance sur la réduction des rabais accordés aux familles nombreuses pour les crèches.

Cependant, vu que cette décision semble avoir été prise par pure principe par rapport à certaines familles, non par nécessité, nous soumettons tout de même notre question écrite afin d'obtenir les réponses que vous n'avez pas encore données.

Madame la Conseillère administrative,

Il y a quelques jours, les familles lancéennes fréquentant l'une des EVEP de la commune ont reçu un courrier annonçant des modifications du règlement. Parmi les points, figure une modification des conditions de facturation pour les familles qui ont plusieurs enfants à la crèche. Le rabais pour le 2ème enfant a été réduit de moitié, passant de 50% à 25% et la gratuité pour le 3ème enfant a été remplacée par un rabais de 50%. A la réception de ce courrier, nombre de familles ont réagi, à juste titre. Comment expliquer cette décision, alors que l'on sait que les coûts de crèche représentent un budget très important pour les familles, particulièrement pour la classe moyenne, qui, avec cette nouvelle tarification, se verra à nouveau préjudicée.

La fondation cantonale pour le développement préscolaire, selon un document publié sur le site de l'ACG, recommande pour le 3ème enfant un rabais de 75% au minimum. Ces rabais participent à l'encouragement de la natalité, enjeu important pour l'avenir de notre pays. Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été suivie ?

Cette décision tombe alors que notre groupe est toujours en attente d'une réponse concernant l'évolution du coût des places de crèche depuis la municipalisation. Cette question a été posée au Conseil Municipal du 21 novembre 2024. Qu'en est-il, alors que selon le règlement, une réponse est attendue au plus tard à la séance suivante du conseil ? Est-ce vraiment aux familles d'essuyer les plâtres du gonflement de l'administration communale ? Combien d'argent passe dans les frais administratifs, indépendamment de la création de nouvelles places de crèche ? C'est une question gênante évidemment, surtout à quelques semaines des élections.

Nous demandons donc à Mme Moyard des explications concernant cette décision et réitérons la demande d'obtenir des informations sur l'évolution du coût de la place de crèche depuis la municipalisation.

Mme Beun : j'ai deux questions. Lancy centre et son trottoir, il y a un gros problème. Effectivement, à Lancy centre il y a un trottoir-terrasse en face du passage-piétons traversant la route de Chancy en direction de la Migros.

De nombreuses personnes trébuchent sur cette marche qui est dangereuse en sortant de Lancy-centre. Peut-on adoucir cette marche en la transformant en pente douce ? Et dans l'intervalle, déposer une ligne colorée avertissant de cet obstacle ?

Ma deuxième question concerne le chemin des Rambossons, côté Eugène-Lance. L'un des habitants nous a interpellés car ce chemin est sans cesse en travaux et les habitants ne savent plus où passer, que ce soit à pied ou avec leur voiture ou leur deux-roues motorisés. Actuellement, ils doivent faire tout le tour de chez eux jusqu'à la route du Grand-Lancy pour aller par exemple à Plan-les-Ouates ou dans cette direction.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Leur question : quand ces travaux se termineront-ils ? Et une réponse-explication pourra-t-elle être envoyée à ces habitants des Rambossons ?

Mme Equey : j'ai une question écrite à Mme Gachet.

Chère Madame la Conseillère administrative,

Je me permets de revenir avec insistance sur une question déjà abordée lors du Conseil municipal de décembre 2024, restée à ce jour sans réponse satisfaisante : la situation conflictuelle concernant la case de livraison située sur la route de Chancy 26, devant « Pommier le traiteur ».

Comment est-il possible qu'un véhicule professionnel soit constamment stationné sur le trottoir, hors case, perpendiculairement à la chaussée ou directement sur la place de livraison sans jamais être verbalisé ? Cette occupation des lieux perdure jour et nuit, y compris les week-ends, dans l'indifférence la plus totale. Faut-il en déduire que certaines infractions sont tolérées selon des critères opaques ou arbitraires ?

De plus, si une tolérance est appliquée, elle devrait l'être pour tous les commerçants du quartier qui eux se font verbaliser sur cet emplacement lorsqu'il est libre.

Je tiens à disposition de la magistrature des photos soutenant mes propos.

L'égalité devant la loi ne devrait pas être à géométrie variable. J'attends, après consultation de vos services, une réponse factuelle et pragmatique éclaircissant cette situation. Pourrait-on imaginer des badges pour nos commerçants afin qu'ils ne soient pas sanctionnés lorsqu'ils viennent faire des déposes-minutes ?

Mme Moyard : techniquement, les questions écrites on y répond par écrit.

Concernant la fin de l'intervention de Mme Vandeputte, je l'invite à peut-être discuter avec le reste de son groupe, parce que la même question, à savoir où on en est sur la réponse à la question écrite sur le coût de la place avant et après municipalisation m'a été redemandée en divers, donc c'est au procès-verbal de la commission, mais cela a été dit à vos commissaires, donc je pense que c'est peut-être bien si vous vous parlez.

J'ai vu la première version de la réponse, j'ai dû faire faire des modifications et j'espère pouvoir la déposer en mars. J'avais d'ailleurs dit que ce serait en mars, au maximum avril.

Il faut se rendre compte d'une chose, cette question écrite pose des questions fort simples et fort pertinentes, je n'ai aucun problème avec le fait que vous ayez envie, et d'ailleurs tout le monde a envie d'avoir ces réponses, mais je crois que vous ne réalisez pas tout à fait le travail qu'il y a derrière pour y répondre.

Je vous l'avais déjà dit au moment où cela a été déposé : il ne fallait pas s'attendre à avoir une réponse sous trente jours quand il s'agit d'obtenir des outils de pilotage et d'analyse qui n'existent pour aucune prestation dans l'administration à ce jour. On peut le regretter, mais c'est un fait. Cela fait partie des choses qu'il faut modifier, sur lequel le Secrétaire général, de même que différents services travaillent.

Dire qu'on a engagé tant de personnes et quel type de fonction, c'est facile. Par contre, ce qui est plus compliqué, c'est de réussir à déterminer les centres de coûts et les centres de compétence, c'est-à-dire sur une politique publique, en l'occurrence celle qui vous intéresse, la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

petite enfance. Cela peut être vrai pour toutes sortes d'autres, l'ensemble des coûts qui ne se trouvent bien entendu pas qu'au service de la petite enfance. Majoritairement, ils sont au service de la petite enfance, mais il y a des coûts induits à différents endroits qui sont dans toute une série de lignes, etc.

C'est un travail extrêmement compliqué, inter-services, et donc cela prend du temps. Je ne peux pas imaginer que vous insinuez que je fais de la rétention d'information, c'est loin d'être le cas, nous travaillons d'arrache-pied pour pouvoir répondre à ces questions, mais je sais bien le degré de sensibilité de cette donnée. Donc vous pensez bien aussi qu'il faut que je sois certaine des coûts qui sont avancés. Mais nous sommes à pied d'œuvre sur cette question et pour le reste nous vous répondrons par écrit.

Mme Beun, les travaux qui ont lieu au chemin des Rambossons et sur Eugène-Lance sont des travaux SIG. J'étais, pas plus tard que ce matin, en commission consultative sur le développement des réseaux thermiques structurants, où je discutais avec le directeur général de l'OCEN sur la nécessité pour les SIG d'augmenter la qualité et probablement la quantité des informations données, notamment au vu des chantiers titanesques qu'ils sont en train de mener un peu partout dans la ville, puisque le développement du CàD, du réseau de chauffage à distance, est gigantesque. Il est extrêmement compliqué évidemment, il est nécessaire, important, indispensable, mais très complexe. Et effectivement, l'impression que peut avoir notre population lancéenne, de même que la population des autres communes, c'est qu'il y a des chantiers partout, il y a des trous partout, on ne sait pas quand cela commence, on ne sait pas quand cela finit, on ne sait pas pourquoi c'est là. Il y a en général des petites affiches au moins à un endroit, mais le souci d'information notamment auprès des riverains, des habitantes et des habitants du quartier où se font les travaux, à notre sens, peut être amplifié, et ce souci est également partagé par le directeur de l'OCEN.

Etant donné que ce n'est pas nous qui sommes maître d'ouvrage, je ne suis pas capable de vous dire quand cela se termine exactement. Je fournirai les réponses par voie circulaire, puisque la Commission des travaux de lundi a été annulée, de manière à pouvoir informer le cas échéant, si vous le souhaitez, les habitants du secteur.

M. Bonfanti : concernant l'espace Gaimont, même s'il s'agit d'une question écrite, je vais y répondre pour des questions de transparence.

Vous avez eu raison de faire un historique de l'espace Gaimont. Je crois que cela fait 25 ans qu'il est localisé dans ce périmètre et qu'il répondait à un certain besoin du quartier. Justement ce quartier est en pleine évolution. Il faut savoir que le PLQ Surville, qui a été adopté en 2014, prévoit 22 bâtiments, 82'000 mètres carrés de surface de logements, 750 logements en tout. On va avoir à peu près 2000 habitants qui vont arriver dans ce quartier. Trois immeubles sont déjà réalisés et les autres en train d'être réalisés, quelques autres immeubles prennent un peu plus de temps parce que les propriétaires souhaitent rester là un bon petit moment, mais on va quand même avoir plus de 1000 habitants dans ce quartier dans quelques années.

L'idée était de voir si on pouvait avoir un lieu dans ce quartier qui permette de répondre aux attentes des habitants. On a eu quelques séances avec les habitants qui sont déjà localisés là-bas qui ne comprennent pas qu'il n'y ait pas d'équipements publics. On ne peut pas leur mettre de locaux à disposition, je vous rappelle qu'il n'y a pas de maison de quartier. Il y a le projet de Genève Montagne dont la demande définitive devrait d'ailleurs être déposée demain, ce qui est très intéressant pour nous parce qu'on a un espace qui pourrait être dédié aux habitants.

Dans ce quartier, à part deux crèches qui sont planifiées, il n'y a rien pour les habitants. A un moment donné, il y a eu une réflexion pour voir s'il n'y avait pas un lieu qui permettrait de répondre aux besoins et aux attentes des habitants et nous avons identifié celui-là. Cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

maison appartient à la commune de Lancy, elle a été préservée lors du PLQ alors qu'il était prévu de la détruire. Je vous rappelle que l'espace Gaimont n'a pas toujours été localisé là où il est, il était localisé à 200-300 mètres de là, il a été déplacé il y a quelques années dans un lieu qui est très intéressant. C'est pratiquement la seule association de Lancy qui dispose de l'ensemble d'un bâtiment, en général les associations ont un petit local et on s'arrête là.

Donc effectivement des discussions ont eu lieu en interne qui nous ont amenés au souhait de récupérer ce bâtiment. C'est le Conseil administratif qui a pris la décision in corpore, donc, je n'ai pas pris seul cette décision. Ensuite, c'était sous un préavis du service de la culture et d'autres discussions avec d'autres services ont permis d'arriver à cette solution.

Nous avons reçu les deux représentants de l'espace Gaimont début décembre, nous étions trois à les recevoir du service culturel dont moi-même. Nous avons eu une séance d'une heure en tout cas pour leur expliquer la situation et pour les remercier du travail qui avait été effectué jusque-là. Donc, de dire qu'on ne les a pas respectés, j'ai un peu de la peine à comprendre, vous n'étiez pas présents à cette séance, donc je suis un peu interloqué que vous disiez cela, dans la mesure où on les a reçus durant 1 heure, on leur a expliqué, on les a remerciés et autre. On a quand même un représentant de l'espace Gaimont qui est venu avec 20 minutes de retard, c'est un peu interloquant. Nous l'avons reçu, nous avons expliqué ce que nous souhaitions faire, nous leur avons dit que le contrat de prestation arrivait à terme en 2025, donc qu'ils pouvaient avoir leur activité d'ici à la fin de l'année. Donc, on ne les poussait pas dehors du jour au lendemain, on respecte la convention qui a été réalisée, et qui est d'ailleurs disponible sur CMNet, vous pouvez en prendre connaissance.

Ce qui va se passer est assez simple : nous avons lancé un appel à projets avec un cahier des charges, qui va être réalisé par plusieurs services de la commune permettant de répondre aux attentes de la population – culturelles, sociales et autre – permettant de mettre des lieux à disposition pour les communiers et les habitants de ce quartier avant tout.

Cet appel à projets sera sûrement mis en place avec le cahier des charges d'ici à cet été. L'espace Gaimont pourra aussi postuler s'il le souhaite. Il ne leur est pas interdit de le faire, nous l'avons d'ailleurs signifié à plusieurs reprises.

Nous souhaitons même pouvoir mettre une subvention de l'ordre de Fr. 30'000.— au budget 2026 à disposition de l'entité qui occupera ces lieux, parce que jusqu'à présent la subvention était relativement minime. Il y avait une subvention non monétaire, qui était à disposition, mais sinon la subvention monétaire était relativement faible. Donc, nous souhaitons mettre une réelle subvention permettant aux entités dans ce périmètre de pouvoir vraiment répondre aux besoins avec l'argent qui leur sera donné par la commune. Et normalement, si tout va bien, cette nouvelle entité devrait pouvoir s'installer au premier semestre 2026 dans la mesure où en fonction du cahier des charges et des propositions qui seront faites par les entités qui participeront à cet appel à projets, peut-être que quelques travaux devront être réalisés à l'intérieur pour pouvoir l'adapter aux futurs besoins et attentes de la population.

Je le répète, c'est avant tout pour répondre aux besoins et aux attentes de la population face à différentes séances que nous avons eues avec les habitants et le fait qu'on est face à des personnes qui désespèrent, notamment des familles, et toute la question de l'intergénéralité, c'est-à-dire d'avoir des enfants qui puissent aussi aller dans ce lieu et actuellement ce n'est pas le cas.

Mme Gachet : c'était une question écrite, mais comme mes collègues je vais me permettre de donner déjà une esquisse de réponse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

Concernant votre demande, Mme Equey, effectivement vous avez posé la question lors du Conseil municipal du mois de novembre. Je vous avais répondu oralement, certes pas en plénière, mais je vous avais donné des éléments de réponse.

Il s'agit d'une place qui se trouve entre deux commerces, un traiteur et votre coiffeuse si j'ai bien compris. Cette case est effectivement interdite au parage. C'est une place jaune de livraison. Cette problématique a été relevée auprès des contrôleurs du stationnement. Au niveau statistiques, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 16 décembre 2024, 22 amendes d'ordre ont été produites, à ma connaissance la coiffeuse en a reçu effectivement une.

Effectivement, on a un problème avec cette place. Il y a un conflit de voisinage au niveau de ces deux entités qui occupent cette place. Donc, 22 amendes en 10 mois, au vu des effectifs qu'on a, c'est déjà pas mal. En l'occurrence, la police municipale et les patrouilleurs se sont rendus chez un des commerçants qui avait peut-être tendance à utiliser aussi de manière importante cette place et il a été signalé. Il sera dorénavant amendé dès lors qu'on pourra constater cette infraction.

La recommandation qui m'avait été faite, à partir du moment où il y a un constat, quelque habitant que ce soit peut téléphoner à la police – je vous rappelle le numéro 0800 417 417 - touche 1, afin de faire venir les contractuels pour pouvoir constater l'infraction. C'est une première réponse.

Par rapport à toutes les autres questions, je vous reviendrai, mais je peux déjà vous dire qu'il n'y a pas d'application à la bonne franquette des règles. On applique les règles dès lors qu'il y a une infraction, faut-il encore être au courant de l'infraction.

Mais je me réjouis de pouvoir vous donner une réponse circonstanciée à votre question écrite.

M. Bonfanti : concernant la question de Lancy-centre, il faut se rappeler qu'on est sur une domanialité privée du côté de Lancy-centre et une domanialité cantonale, donc nous ne pouvons rien faire de notre côté. Je vous laisse contacter soit le Canton, soit directement le propriétaire de Lancy-centre pour qu'il puisse effectuer les travaux qui vous semblent indispensables.

Concernant l'éclairage, la place de Pont-Rouge, c'est jusqu'à fin février. Nous avons souhaité aller au-delà du planning de Noël, pour animer cette place en termes d'éclairage sur toute la plage hivernale. Sinon elle est relativement sombre et lugubre.

Pour l'éclairage de la Mairie, j' imagine que les collaborateurs du SE ont considéré qu'il était prioritaire de s'occuper d'élaguer les arbres que d'enlever ces lumières. Mais si vous considérez que cela pose vraiment un problème, on va leur demander de les enlever.

M. Colleoni : nous pouvons clore la séance. La prochaine séance aura lieu le 13 mars.

La séance est levée à 21h45

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une personne du public : bonsoir à tous. C'est la première fois que je viens assister à cette séance, c'est très intéressant.

J'avais juste un commentaire par rapport au vote qui a été fait concernant la ludothèque. J'essaie de comprendre un peu le fonctionnement. Il y a eu un vote, on a parlé des coûts qui ont sûrement été discutés lors d'une séance précédente. Ma question est : comment se fait-il que les coûts n'ont pas été mentionnés avant le vote ? J'ai bien entendu le rapport bien détaillé, mais il y a eu un vote et je n'ai pas compris de quelle valeur on parlait.

Mme Moyard : merci, Madame, pour votre question, votre intérêt et le fait de vous déplacer un jeudi soir pour écouter les débats du Conseil municipal.

Effectivement, on faisait référence aux travaux de la Commission sociale dont vous avez eu un résumé. De mémoire, dans le rapport de Mme De Vecchi, il n'y avait pas les montants, elle a parlé des ambitions de chacune des projections A et B, elle a parlé des engagements nécessaires, mais elle n'a pas parlé des montants. Cela, c'est sa responsabilité de conseillère municipale de faire son résumé comme elle l'entend, mais effectivement je peux entendre votre intérêt.

Je vous donne la réponse : deux projections ont été faites par le service des affaires sociales qui est notamment en charge de la ludothèque, donc la version light, A, c'était avec un ludothécaire responsable à 60% et un montant supplémentaire à charge de la commune de Fr. 68'500.--. Et la projection B, avec un ou une ludothécaire responsable à 70% et un ou une ludothécaire à 50%, donc deux nouveaux postes, pour un montant de Fr. 128'350.--.

Comme vous l'avez vu, c'est cette seconde option qui a été acceptée par le Conseil municipal, cela fait effectivement une charge supplémentaire pour la collectivité de cet ordre-là. Et donc avec ce vote, si on veut, dans l'idée, ce n'est pas tout à fait cela au niveau du processus, le Conseil municipal a indiqué sa volonté de laisser le Conseil administratif engager des moyens en dépassement par rapport au budget 2025 que le Conseil municipal a voté en décembre. Le Conseil administratif peut voter des postes en dépassement et il prend ensuite ses responsabilités, il les défend et il se fait parfois gronder par le Conseil municipal ultérieurement.

Là c'est le Conseil municipal qui lui demande d'engager ces frais supplémentaires et donc nous le ferons avec plaisir. Maintenant il faut lancer ces engagements, mettre en place les choses, donc je ne suis pas encore capable de dire ce soir si cela sera effectif dans deux mois, trois mois ou à la rentrée scolaire.

Mais le montant qui a été voté est donc de Fr. 128'350.--.

M. Colleoni : merci Mme Moyard. Cela a répondu à votre question ? Non.

On va peut-être discuter de cela en-dehors de la séance et on va vous expliquer le fonctionnement, si cela vous convient.

Une autre personne du public : j'ai une question parce que j'ai vécu pendant 5 ans au 62, route du Grand-Lancy et vous avez parlé de propositions. Par curiosité, je ne sais pas si cela relève de votre domaine ou du domaine privé, mais au numéro 60, durant toutes ces années où on a vécu là avec ma fille, on a vu que c'était une boulangerie, mais c'est toujours fermé. Y a-t-il un projet au 60, route du Grand-Lancy ou est-ce que cela relève du domaine privé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 février 2025

M. Bonfanti : cela relève du privé. Il faut savoir qu'il y a une personne qui habite au 1^{er} étage de ce bâtiment et ce 1^{er} étage a une jonction directe avec le rez-de-chaussée où il est indiqué « boulangerie ». Donc, tant qu'une personne habite au 1^{er} étage, on ne peut pas libérer le rez-de-chaussée parce que cela posait trop de problèmes. On a déjà contacté le propriétaire il y a une année pour savoir s'il y avait une possibilité de recréer une boulangerie ou autre, mais il y a une fin de non-recevoir pour l'instant tant que le logement au 1^{er} étage est utilisé.